

Faits et chiffres

Genres - égalité

«Les femmes qui ne demandent rien sont prises au mot: elles n'obtiennent rien.»

Simone de Beauvoir (1908–1986), écrivaine et philosophe française

50 ans de droit de vote et d'égalité des femmes en Suisse

50 ans du droit de vote des femmes et toujours pas de véritable égalité (extraits du communiqué de presse du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, BFEG, 30.04.2020):

„Le chemin vers l'introduction du droit de vote pour les femmes en Suisse a été long et semé d'embûches. Sans le courage et la détermination de pionnières - juristes, journalistes et avocates - la percée du 7 février 1971 n'aurait pas été possible. C'est grâce à des militantes comme Marie Goegg-Pouchoulin, Rosa Bloch-Bollag et Emilie Gourd, que plus de 65% des hommes ont finalement accepté d'accorder le droit de vote aux femmes.

Il en ressort que l'égalité en matière de droits politiques n'a pas mis fin à la lutte. Aujourd'hui encore, l'engagement de femmes et d'hommes est nécessaire pour parvenir à l'égalité salariale, la répartition juste des soins non rémunérés, l'augmentation du nombre de femmes aux postes décisionnels et la suppression des inégalités dans tous les domaines de la vie. L'examen du passé aiguise le regard vers l'avenir. Car, malgré l'approche de l'année anniversaire et comme l'a montré la grève des femmes du 14 juin 2019, la Suisse est encore loin d'une véritable égalité entre les genres.“

Plusieurs étapes importantes ont jalonné le XXème siècle pour arriver au 7 février 1971. Dès le début du siècle, des associations pour le droit de vote des femmes se sont constituées localement. En 1921 un

juriste revendique le droit de vote et d'éligibilité des femmes jusqu'au tribunal fédéral. En 1944, un postulat est déposé au Conseil fédéral afin d'examiner l'introduction du droit de vote des femmes et en 1959, le peuple rejette le droit de vote et d'élection des femmes: 66,9% Non, 33,1% Oui. Finalement, le 7 février 1971, le peuple accepte les droits de vote et d'éligibilité pour les femmes par 65,7% de oui, contre 34,3% de non.

1848–2019:

119 conseillers fédéraux 110 hommes | 9 femmes

«Soyez candidates! Nous avons besoin de femmes qui disent comment elles voient la société de demain. Si nous laissons les autres décider, la société de demain sera majoritairement telle que les hommes se la représentent.»

Doris Leuthard, Conseillère fédérale, 2006–2018

Égalité entre les femmes et les hommes

20 Situation économique et sociale de la population

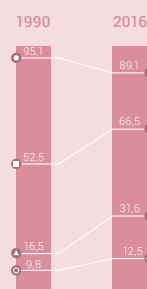
2019

Choix professionnels et des études, en 1990 et 2016

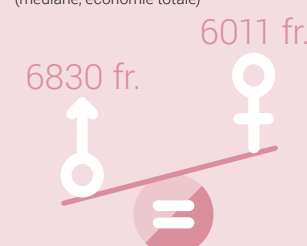
Part des femmes en %

Santé et protection sociale
 ● Degré secondaire II
 ○ Hautes écoles universitaires

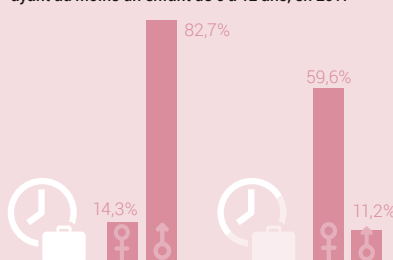
Ingénierie, industries de transformation et construction
 ● Degré secondaire II
 ○ Hautes écoles universitaires



Salaire mensuel brut, en 2016 (médiane, économie totale)

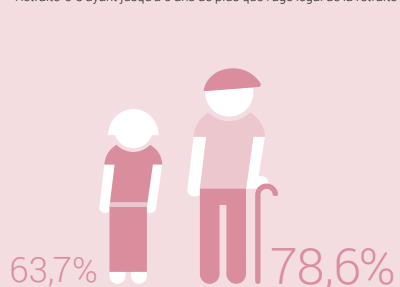


Activité professionnelle à plein temps et à temps partiel des mères et des pères ayant au moins un enfant de 0 à 12 ans, en 2017

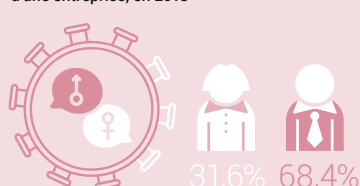


Taux de bénéficiaires du 2^e pilier, en 2015

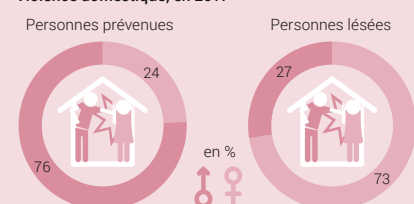
Retraité-e-s ayant jusqu'à 5 ans de plus que l'âge légal de la retraite



Personnes salariées membres de la direction d'une entreprise, en 2018



Violence domestique, en 2017



Sources: OFS - SDL, SIUS, ESS, ESPA, SPC

www.statistique.ch

© OFS 2019

Et aujourd'hui?

Malgré des améliorations juridiques, l'égalité n'est pas encore réalisée en matière de salaires, conciliation famille et carrière, participation politique et sociale, répartition des tâches ménagères et éducatives. Les stéréotypes de genre, la violence contre les femmes, etc. sont toujours d'actualité. Le travail des femmes est largement sous-évalué par rapport à celui des hommes. Les femmes gagnent presque un cinquième de moins que les hommes. Le travail des femmes est non seulement mal rémunéré, mais a aussi pour effet des rentes de vieillesse indignes, en moyenne inférieures d'un tiers à celles des hommes. Concernant le 2e pilier, il y a toujours un tiers des femmes qui ne reçoit aucune rente. Et parmi celles qui en reçoivent une, celle-ci ne représente en moyenne que la moitié de celle touchée par les hommes.

Le choix de carrière et les décisions de

formation des jeunes femmes et des jeunes hommes restent influencés par les stéréotypes liés au genre: les jeunes femmes choisissent leur profession parmi un éventail de métiers beaucoup plus restreint que les jeunes hommes. De plus, les professions préférées par les femmes sont moins rémunérées que celles préférées par les hommes. Les préférences sexospécifiques sont également évidentes dans le choix des matières dans les lycées et les universités. Ces différences sont particulièrement prononcées en Suisse (OFS).

Découvrir les capacités individuelles

Les filles et les garçons ont besoin de conditions d'apprentissage qui leur permettent de développer leurs compétences individuelles et de prendre confiance en eux, indépendamment des stéréotypes sexuels. Les encouragements et les modèles développés à divers niveaux

(ville, canton) aident les jeunes à élargir leurs horizons dans le processus de choix de carrière.

Certaines professions restent plus populaires auprès des jeunes femmes et des jeunes hommes, notamment les professions de la vente et de la santé chez les femmes, de la gestion d'entreprise et l'informatique chez les hommes. Les raisons des préférences professionnelles plus restreintes chez les jeunes femmes sont à rechercher dans l'attribution de compétences en fonction du sexe, le manque de modèles, de sensibilisation des parents et des enseignantes, le sexisme sur le lieu de travail, etc.

«Je comprends maintenant ce que veulent dire les hommes qui affirment que la place des femmes est à la maison. Ils ont raison. Cette maison est celle où siègent les autorités communales, celle où siègent les autorités cantonales, celle où siègent les autorités fédérales.»

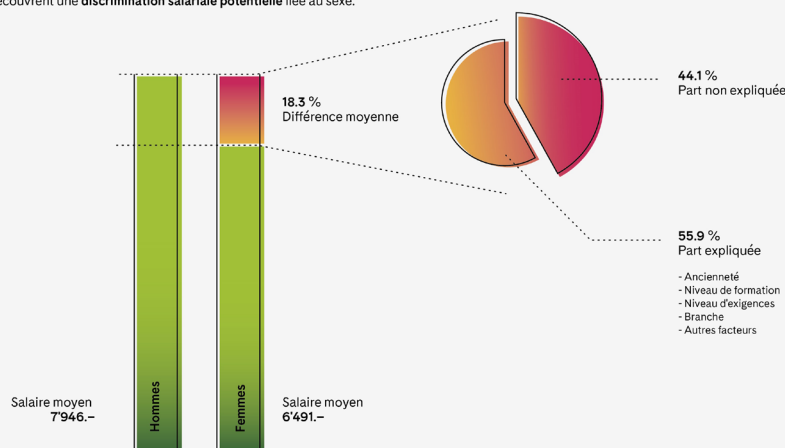
Josi Meier (1926–2006), juriste, avocate, femme politique (Session des femmes, 1991)



© Niki de Saint Phalle, Nana danseuse (Rouge d'Orient-Bloum), 1995

Salaires moyens et écarts de salaire

Il y a en moyenne 1455 francs de moins par mois sur la fiche de salaire des femmes en comparaison de celle des hommes (chiffres : 2016). 55.9 % de cette différence s'expliquent par des facteurs objectifs tels que la position professionnelle, l'ancienneté ou encore le niveau de formation. Par contre, 44.1 % de l'écart salarial restent inexpliqués et recouvrent une **discrimination salariale potentielle** liée au sexe.



Rente AVS moyenne selon l'état civil et le sexe

(sans partenaire ayant droit à une rente), décembre 2019 (en francs)

	célibataire	marié-e	veuf-ve	divorcé-e	séparé-e
Hommes	1867	2012	2219	1983	1938
Femmes	1894	1518	2176	1940	1890

Source : statistiques AVS 2019, table #21